



Réf dossier : 12187
N° ordre de passage : 12
N° annuel : C2026_0332

DÉLIBÉRATION **RÉUNION DU CONSEIL DU 29 JUIN 2026**

Assurer une gestion performante des ressources de la Métropole - Finances et fiscalité - - Compte Financier Unique 2025 : adoption

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au Compte Administratif et au Compte de Gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes ».

Le CFU vise à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Le CFU rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion.

La Métropole a participé à l'expérimentation du Compte Financier Unique ou « CFU » dès 2022.

La procédure entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation des comptes.

Le Compte Financier Unique 2025 fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section. Les résultats de l'exercice budgétaire sont constitués du déficit ou de l'excédent réalisé de chacune des deux sections, mais également des restes à réaliser en dépenses et en recettes d'investissement. Ces derniers font partie intégrante des résultats du Compte Financier Unique.

Vous trouverez une présentation détaillée en annexe à la présente délibération, de l'exécution budgétaire de l'ensemble des budgets de la Métropole, ainsi que les résultats 2025.

Le résultat brut consolidé de ces 8 budgets s'élève à – 7 614 670,61 €.

Les restes à réaliser consolidés se répartissent de la manière suivante :

Dépenses	28 221 101,92 €
Recettes	98 477 474,16 €

Ainsi, le résultat net s'élève à 62 641 701,63 €.

Le Quorum constaté,

Le Conseil métropolitain,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612-31 et R 1612-73,

Vu les statuts de la Métropole,

Vu les avis favorables du Conseil d'exploitation de la Régie Publique de l'eau et de la régie publique de l'assainissement du 25 juin 2026, de la Régie Rouen Normandie Création du 19 juin 2026 et de la Régie de l'Énergie calorifique du 18 juin 2026,

La présidence des débats est assurée par Monsieur Djoudé MERABET, Vice-Président,

Ayant entendu l'exposé de Madame Laurence RENOU, Vice-Présidente,

Après en avoir délibéré,

Considérant :

- qu'il y a lieu de procéder au vote des comptes financiers uniques de l'ensemble des budgets de la Métropole Rouen Normandie,

Il est procédé au vote à 21h22.

Décide (Contre : 3 voix, Abstention : 15 voix) :

- d'adopter le Compte Financier Unique de la Métropole Rouen Normandie pour l'exercice 2025 :

- Budget Principal,
- Budget Transport,
- Budget Déchets Ménagers,
- Budget Zones d'Activités Économiques,
- Régie de l'Eau,
- Régie de l'Assainissement,
- Régie Rouen Normandie Création,
- Régie de l'Énergie Calorifique.

Fait à ROUEN les jour, mois et an susdits.

SUIVENT LES SIGNATURES
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

LE SECRETAIRE DE SEANCE

LE PRÉSIDENT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

RÉUNION DU CONSEIL DU 29 JUIN 2026 À 18H00

Sur convocation du 19 juin 2026

Etaient présents :

M. ADAM (Mont-Saint-Aignan) à partir de 18h47, M. AL JIBOURY (Le Houlme) à partir de 19h22, M. AMICE (Saint-Pierre-de-Manneville), M. ASSE (Grand-Quevilly), M. BABIN (Petit-Quevilly), M. BARON (Freneuse), M. BARRE (Oissel-sur-Seine), M. BAUDEL (Montmain), M. BENARD (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme BERTHELOT (Petit-Quevilly), Mme BERTHEOL (Saint-Martin-du-Vivier), Mme BIVILLE (Rouen), M. BONNATERRE (Caudebec-lès-Elbeuf), Mme BORIES (Bois-Guillaume), Mme BOUCHER-MULLER (Petit-Quevilly), Mme BOUCQUIAUX (Saint-Léger-du-Bourg-Denis), M. BOULLAND (Bihorel), M. BOUVET (La Bouille), M. BUREL (Canteleu) jusqu'à 19h45, M. CAILLOT (Elbeuf), Mme CARON (Rouen), M. CASSARD (Sotteville-lès-Rouen), Mme CLERO (Canteleu) jusqu'à 19h45, M. DA SILVA (Rouen), Mme DELACOUR (Cléon), M. DELALANDRE Julien (Jumièges), M. DELAPORTE (Val-de-la-Haye), M. DELAUNAY (Saint-Jacques-sur-Darnétal), Mme DELOIGNON (Déville-lès-Rouen), M. DEMAZURE (La Neuville-Chant-d'Oisel), M. DEMEULENAERE (Hautot-sur-Seine), M. DENEUVE (Rouen), M. DEVAUX (Orival), Mme DIALLO Dieynaba (Petit-Couronne), Mme DIALLO Tacko (Grand-Quevilly), M. DUFLOS (Les Authieux-sur-le-Port-Saint-Ouen), Mme DUFOSSE (Saint-Aubin-Celloville), M. DUFOUR (Déville-lès-Rouen), Mme EL KHILI (Rouen), Mme ELMAOUI (Caudebec-lès-Elbeuf), M. FAURRE (Petit-Couronne), M. FROMENTIN (Epinay-sur-Duclair), Mme GACHI (Rouen), M. GOMIS (Saint-Pierre-lès-Elbeuf), M. GONNEVILLE (Sotteville-lès-Rouen), Mme GOUJON (Petit-Quevilly) jusqu'à 21h05, Mme GROULT (Darnétal) jusqu'à 20h52, M. GUILBERT (Franqueville-Saint-Pierre), M. GUILLARD (Le Trait), M. GUILLIOT (Ymare), M. JOUENNE (Sahurs), Mme LABAYE (Rouen), M. LABBE (Rouen) à partir de 19h12 et jusqu'à 21h01, M. LAFITE (Roncherolles-sur-le-Vivier), M. LAMIRAY (Maromme) jusqu'à 19h45, Mme LAMOTTE (Sainte-Marguerite-sur-Duclair), M. LANGLOIS Christopher (Darnétal), Mme LE BECHEC (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. LE COUSIN (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme LE DUEY (Rouen) jusqu'à 19h11, M. LE GOFF (Moulineaux), M. LE MAROIS (Gouy), M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) jusqu'à 22h40, Mme LEROUX (Saint-Martin-de-Boscherville), Mme LESAGE (Grand-Couronne), Mme MAINE (Bihorel), Mme MALLEVILLE (Rouen), M. MARCHANI (Rouen), Mme MARTIN (Oissel-sur-Seine), M. MARTOT (Rouen), Mme MASURIER (Maromme), M. MAUGER Jean-Michel (Saint-Pierre-de-Varengeville), M. MAUGER Michel (Fontaine-sous-Préaux), M. MAYER-ROSSIGNOL (Rouen), Mme MENDY (Rouen) à partir de 19h36, M. MERABET (Elbeuf), Mme MICHOT (Rouen), M. de MONTCHALIN (Rouen) à partir de 20h04, M. MOREAU (Rouen), Mme MOUTET (Rouen), M. MOYSE (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. NAISET (Rouen) à partir de 19h38, Mme PAWELSKI (Saint-Etienne-du-Rouvray), M. PAYET (Bardouville), M. PEREZ (Bois-Guillaume), M. PONTY (Berville-sur-Seine), M. QUESNE (Quevillon), M. QUIBEL

(Notre-Dame-de-Bondeville), M. RAGACHE (Sotteville-lès-Rouen), M. RASSE LAMBRECQ (Rouen), Mme RAVACHE (Saint-Etienne-du-Rouvray), Mme RENOU (Sotteville-lès-Rouen), Mme RIDEL (Sotteville-lès-Rouen), M. RIGAUD (Petit-Quevilly) à partir de 18h44, M. ROULY (Grand-Quevilly), M. ROUSSET (Rouen), Mme ROUX (Rouen), M. ROYER (Hénouville), M. SORET (Rouen), M. SOUCASSE (Saint-Aubin-lès-Elbeuf), M. TAISNE (Belbeuf), M. TERNATI (Grand-Quevilly), Mme TOURILLON (Mont-Saint-Aignan), M. VAUCHEL (Houpeville), M. VENNIN (Le Mesnil-Esnard), M. VEZIER (Le Mesnil-sous-Jumièges), M. VION (Mont-Saint-Aignan), M. ZUILI (Rouen).

M. PELLERIN supplée Mme BRUNY (Sotteville-sous-le-Val)
M. MERCIER supplée Mme CHABRAN (Isneauville)

Etaient représentés conformément aux dispositions de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme AMIMI (Rouen) pouvoir à M. MARCHANI, M. ANQUETIN (Saint-Aubin-Epinay) pouvoir à M. TAISNE, M. BEREGOVOY (Rouen) pouvoir à M. MOREAU, M. BUREL (Canteleu) pouvoir à M. SORET à partir de 19h45, Mme CERCEL (Tourville-la-Rivière) pouvoir à Mme BERTHELOT, Mme CLERO (Canteleu) pouvoir à Mme LE BECHEC à partir de 19h45, M. COUTEY (Malaunay) pouvoir à Mme GACHI, M. DELAHAYE (Canteleu) pouvoir à M. RAGACHE, M. DELALANDRE Jean (Duclair) pouvoir à Mme CARON, Mme GOUJON (Petit-Quevilly) pouvoir à M. BABIN à partir de 21h05, M. GRELAUD (Bonsecours) pouvoir à M. DEMAZURE, Mme GROULT (Darnétal) pouvoir à M. LANGLOIS Christopher à partir de 20h52, Mme GUILLEMIN (Grand-Quevilly) pouvoir à M. ROULY, M. HADDAD (Bois-Guillaume) pouvoir à Mme ROUX, Mme HEROUIN-LEAUTEY (Rouen) pouvoir à M. RASSE LAMBRECQ, M. HUE (Quévreville-la-Poterie) pouvoir à M. VENNIN, M. JAOUEN (La Londe) pouvoir à M. BARON, M. LABBE (Rouen) pouvoir à M. LE COUSIN jusqu'à 19h12 et à partir de 21h01, M. LAMIRAY (Maromme) pouvoir à Mme MASURIER à partir de 19h45, M. LANGLOIS Hugo (Amfreville-la-Mivoie) pouvoir à M. BAUDEL, M. LARCHEVEQUE (Yville-sur-Seine) pouvoir à M. PAYET, Mme LAVOISEY (Saint-Aubin-lès-Elbeuf) pouvoir à M. SOUCASSE, Mme LE DUEY (Rouen) pouvoir à Mme RAVACHE à partir de 19h11, M. LHEUREUX (Yainville) pouvoir à M. PONTY, Mme MENDY (Rouen) pouvoir à Mme MALLEVILLE jusqu'à 19h36, M. de MONTCHALIN (Rouen) pouvoir à M. ZUILI jusqu'à 20h04, M. NAIZET (Rouen) pouvoir à Mme LABAYE jusqu'à 19h38, M. RAOULT (Grand-Couronne) pouvoir à Mme LESAGE, M. VERNIER (Sotteville-lès-Rouen) pouvoir à M. DA SILVA

Etaient absents :

M. ADAM (Mont-Saint-Aignan) jusqu'à 18h47
M. AL JIBOURY (Le Houleme) jusqu'à 19h22
Mme CHABERT-DUKEN (Mont-Saint-Aignan)
M. DE SOUZA (Grand-Quevilly)
M. GRISEL (Boos)
M. HIS (Saint-Paër)

M. HOUDAN (Rouen)

M. LEFEBVRE (Anneville-Ambourville) à partir de 22h40

Mme PREVOST (Elbeuf)

M. RIGAUD (Petit-Quevilly) jusqu'à 18h44